

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de GAP

EXTRAIT

du COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

du 09 décembre 2010 à 15 heures

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en faisant procéder au vote de la désignation du Secrétaire de Séance.

Il est proposé de désigner M. Francis ZAMPA.

Aucune objection n'étant apparue pour un vote à mains levées, cette délibération fait apparaître le vote suivant :

- **POUR : 23**
- **ABSTENTIONS : 7 (M. EYRAUD, Mme PERROUD, MM. ARCE-MENSO, AUROUZE, Mmes FEROTIN, PICARD, M. JAUBERT)**

Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance, intégrant la Ville de Gap

Par délibération en date du 24 septembre 2010, le Conseil Municipal de Gap, réuni en séance extraordinaire, a voté le principe de son adhésion à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance.

Ce vote lançait officiellement le processus de création d'une intercommunalité intégrant la Ville de Gap, processus devant conduire le plus rapidement possible à la création de la Communauté d'Agglomération du bassin gapençais.

Cette délibération avait été rendue possible par un accord des deux exécutifs de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance d'une part, et de la Ville de Gap d'autre part, sur les modalités de représentation, de gouvernance et de passage à la Communauté d'Agglomération. Cet accord est intervenu à l'issue de plusieurs mois d'études et de concertation avec l'aide des services de l'Etat sur les questions réglementaires, juridiques et fiscales.

Différents scénarios étaient possibles pour créer la Communauté d'Agglomération :

- Un scénario attentiste, consistant à laisser s'appliquer la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales qui prévoit la couverture de l'intégralité du territoire par l'intercommunalité et qui donne tout pouvoir au préfet, en cas de non accord politique, pour la mettre en œuvre au 1er mars 2013. La Ville de Gap a souhaité éviter ce scénario, non volontariste, qui aboutirait à une intercommunalité subie, certes favorable à la Ville de Gap en terme de représentation, mais très défavorable aux Communes rurales.
- Trois scénarios volontaristes :
 - le scénario de la dissolution des Communautés de Communes existantes pour créer une Communauté d'Agglomération de 33 Communes. Ce scénario, peu réaliste politiquement a été écarté. Il aurait également conduit à des difficultés juridiques, administratives et financières quasi insurmontables.
 - Le scénario de la création volontariste d'une Communauté d'Agglomération issue du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévu pour la fin de l'année 2011 avec la fixation du périmètre par arrêté préfectoral en 2012. Un scénario qui a peu de chance de se concrétiser avant 2013 sur la base du consentement d'une majorité de Conseils Municipaux. Un scénario qui fait perdre, dans le meilleur des cas, entre une et deux années de Dotation Globale de Fonctionnement.
 - Enfin, le scénario de la construction par étape, c'est à dire celui consistant à faire entrer la Ville de Gap dans une Communauté de Communes existante, pour que dans un deuxième temps cette Communauté de Communes avec Gap se transforme en Communauté d'Agglomération, pour ensuite accueillir les Communes ou d'autres Communauté de Communes qui le souhaitent ou qui auront été pressenties dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. C'est ce scénario qui a été privilégié, dans une volonté commune partagée entre la Ville de Gap et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance. Un scénario, dont l'objectif aurait été, dans le cadre d'un calendrier resserré, mais possible, d'être en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2011.

Après un premier vote défavorable du Conseil Communautaire de la Vallée de l'Avance le 29 septembre, celui ci s'est à nouveau réuni le 26 octobre 2010 en émettant cette fois-ci un vote favorable, approuvant l'entrée de la Ville de Gap et modifiant en conséquence les statuts de la Communauté de Communes de l'Avance.

Ces nouveaux statuts fixent les nouvelles règles de représentativité des Communes au sein du Conseil Communautaire et intègrent de nouvelles compétences dans la perspective d'une transformation rapide de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération, dès lors que la Loi portant sur la Réforme des Collectivités Territoriales aura été promulguée.

Ces compétences sont :

- Pour le bloc des compétences obligatoires :
 - Aménagement de l'espace
 - Action de développement économique

- Pour le bloc des compétences optionnelles :
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Création, aménagement et entretien de la voirie
 - Assainissement
 - Action sociale d'intérêt communautaire
- Pour le bloc des compétences facultatives :
 - Habitat
 - Politique de la ville
 - Aide technique et administrative aux Communes
 - Alimentation en eau potable
 - Centres d'incendie et de secours

la Ville de Gap, comme les 9 autres Communes de la CCVA doit donc se prononcer sur ces nouveaux statuts. Si ces nouveaux statuts sont approuvés par la majorité qualifiée des Communes membres, le Préfet prendra un arrêté d'extension du périmètre (article L5211-18 du CGCT) et de modification des statuts.

Au regard de ce qui précède et

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération de la Ville de Gap du 24 Septembre 2010 demandant son intégration à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance,
- Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance du 26 Octobre 2010 approuvant l'entrée de la Ville de Gap et modifiant en conséquence les statuts de la Communauté de Communes de l'Avance :

Il est proposé d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance, intégrant la Ville de Gap, fixant la nouvelle représentation du Conseil Communautaire, et étendant ses compétences à celles d'une future Communauté d'agglomération.

M. le Maire indique qu'après avoir délibéré le 24 septembre dernier lors d'un Conseil Municipal Extraordinaire, au cours duquel la Ville de Gap demandait officiellement son intégration au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la CCVA : Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance), il faut aujourd'hui se prononcer une seconde fois afin d'approuver les nouveaux statuts et les nouvelles compétences de la Communauté de Communes de l'Avance, intégrant la Ville de Gap.

Il précise qu'après un soubresaut politique, dont tous les Conseillers Municipaux ont eu connaissance, qui a vu dans un premier temps l'adhésion de la Ville de Gap repoussée par le Conseil Communautaire de l'Avance, un nouveau vote a eu lieu le 26 octobre 2010 qui a, cette fois ci, approuvé l'entrée de la Ville de Gap.

M. le Maire souligne qu'il n'épiloguera pas sur les raisons réelles ou supposées de ce soubresaut politique, ce qui l'intéresse, c'est de poursuivre le processus qu'ils ont enclenché. Il se réjouit de voir désormais les Conseils Municipaux appelés à s'exprimer démocratiquement et dans leur entière souveraineté.

Il ne rappellera pas les raisons qui les ont conduit à engager le processus d'intercommunalité de la manière dont ils l'ont fait ; c'est-à-dire de procéder par étapes successives consistant d'abord à faire entrer Gap dans une communauté de communes

existante, en l'occurrence celle de la Vallée de l'Avance, pour dans un deuxième temps transformer cette Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération, puis dans un troisième temps d'étendre le périmètre de cette Communauté d'Agglomération qui pourrait comprendre 33 communes et peut être davantage. Ce processus de construction progressive par étape de la Communauté d'Agglomération est un choix qu'il assume pleinement. Ce choix est celui du pragmatisme et de l'efficacité, compte tenu de la complexité législative, juridique et technique des autres scénarii, en particulier ceux qui impliquent la dissolution d'un Etablissement Public Intercommunal existant.

Il ajoute qu'il entend ici ou là des critiques, mais il sait qu'en politique la dialectique et la sémantique offre des possibilités infinies.

Il y a ceux qui disent que le périmètre n'est pas le bon.

A ceux-là, il répondra que ce qui compte c'est l'objectif, même s'il y a pour l'atteindre une première marche, puis une seconde, puis une troisième. Il ne pense pas qu'il y ait une seule personne honnête intellectuellement, qui puisse encore dire qu'ils ont une vision étriquée de l'intercommunalité et qu'ils se contenteront de faire la Communauté d'Agglomération à 10 Communes.

Il y a ceux qui disent qu'il n'était pas obligé d'aller aussi vite, qu'il fallait prendre son temps.

A ceux-là, il répondra simplement que l'intercommunalité gapençaise, cela fait des années que l'on en parle. Et pendant ce temps, on perd chaque année 2,5 millions d'euros par an de dotation de l'Etat. Si on attend 2014, c'est 7,5 millions d'euros que l'on aura perdu et qui auraient été bien utile pour apporter à nos populations de nouveaux services de qualité.

M. le Maire précise qu'il a souhaité que les choses s'accélérent. Il ne l'a pas décidé seul. Il l'a décidé avec le Président GALVAIN et son Bureau Exécutif. A un moment donné, il faut savoir passer à l'action. C'est plus compliqué politiquement que de passer son temps à des discussions sans fin. Mais c'est à ce prix que l'on fait avancer les choses.

Il y a ceux qui disent qu'il n'y a pas eu de concertation, que tout a été décidé en petit comité.

A ceux là, il indique qu'il s'est tenu 9 Conseils Communautaires de la Vallée de l'Avance dont 6 ont porté sur l'intégration de Gap. Il s'est tenu 9 réunions du Bureau Exécutif de l'Avance, au sein desquelles tous les Maires participent, dont 6 ont été consacrées à l'intercommunalité, et 3 auxquelles il a personnellement participé en tant qu'invité.

Une réunion s'est tenue le 5 juin à Chorges, à laquelle étaient invités les 101 Conseillers Municipaux de 9 Communes de l'Avance. Il a été programmé 9 réunions publiques. Il en reste deux à tenir, Avançon le 9 décembre et la Bâtie Neuve le 13 décembre. Ce sera aujourd'hui la 3^{ème} fois que le Conseil Municipal se réunit exceptionnellement sur la question de l'intercommunalité. Il ajoute que la question de l'intercommunalité ne se pose pas dans les mêmes termes pour Gap et pour les autres communes. A Gap, le consensus sur la nécessité d'entrer en intercommunalité est largement acquis. C'était d'ailleurs inscrit dans tous les programmes des candidats aux dernières municipales. Pour les communes rurales, c'est très différent. La taille de la Ville de Gap fait peur. La crainte de perdre leur autonomie de décision en matière financière, fiscale est très présente. La demande d'information est très forte dans ces communes et il croit que le Président GALVAIN qui a

bien pris la mesure de cela, a fait ces dernières semaines un travail de communication très important.

Il y a ceux qui disent qu'il était maladroit de lancer le processus avant les élections cantonales.

Il se demande alors, s'il faut que le pays soit paralysé chaque fois que se profile une échéance électorale. Parce que cela va déranger tel ou tel, ou au contraire favoriser tel ou tel. Franchement, il ne s'est pas posé ce genre de questions. Ce n'est pas sa manière de faire de la politique. Il veut bien être qualifié de maladroit par les professionnels de la politique. Ça ne le dérange pas. Les concitoyens ne se posent pas ce genre de question. Il n'y a que le microcosme qui raisonne comme cela. Il veut être jugé sur son action, pas sur la manière de passer entre les gouttes.

Il y a ceux qui disent qu'il fallait réfléchir ensemble au projet de territoire avant de se constituer en intercommunalité.

Pour M. le Maire, c'est une excuse pour faire traîner le processus. Cela permet de recruter, avec l'argent du contribuable, une société de conseil qui produira une belle étude, qui organisera de belles réunions thématiques, sectorielles...

Il ne dit pas qu'ils n'ont pas à réfléchir aux projets pour le territoire, c'est indispensable. Mais cela doit se faire avec une vraie commande politique de la part du futur Conseil Communautaire incluant Gap.

Pour M. le Maire le projet de territoire doit être porté par les Elus Communautaires et pas l'inverse. Il faut donc d'abord constituer l'instance politique communautaire.

Il comprend qu'on en vienne aujourd'hui à contester la méthode. C'est de bonne guerre.

Ce qu'il retient aujourd'hui, c'est que quel que soit le résultat final de la consultation en cours des dix Conseils Municipaux, plus rien ne sera comme avant. Quelque chose est en marche. La peur historique qu'inspirait la Ville de Gap est en train de se déliter progressivement. Qui aurait pensé début octobre que le Conseil Communautaire de la Vallée de l'Avance inverserait son premier vote ? Aujourd'hui, déjà 5 Conseils Municipaux sur 10 (La Bâtie-Veille, Montgardin, Valserre, St Etienne-le Laus et Chorges) ont voté pour l'intégration de la Ville de Gap. Il précise que s'ils votent tout à l'heure, cela fera 6 Conseils Municipaux sur 10 et aucun qui se sera encore prononcer contre. Cela représente déjà une très large majorité de la population, plus de 90%. Pourtant cela ne suffira peut-être pas. Il ne nie pas qu'il y ait encore des bastions de résistance. Le récent tract anonyme diffusé dans les boîtes à lettres de l'Avance cette semaine illustre bien, hélas, que le climat n'est pas encore apaisé !

Malgré tout, du retard a été pris dans le processus de cette création de Communauté de Communes puis de Communauté d'Agglomération, telle que l'imaginaient en septembre dernier les conseillers communautaires. 4 Conseils Municipaux doivent encore se prononcer : La Bâtie-Neuve, La Rochette, Avançon et Rambaud. M. le Maire précise qu'il respectera scrupuleusement le temps démocratique qui précède leurs votes en n'intervenant pas, ni en faisant des supputations sur leurs votes.

Il indique qu'il y a aujourd'hui 4 scénarii possibles :

- Scénario 1 :

Une majorité de Conseils Municipaux vote favorablement, mais il reste une commune disposant de la minorité de blocage qui refuse :

➡ Le processus s'arrête là et on se donne rendez-vous en juin 2013 avec l'application de la Loi.

Hélas, les concitoyens de Gap et de l'Avance seront privés jusqu'en 2014, d'une dotation par habitant de 53,5 euros. C'est le scénario perdant.

- Scénario 2 :

L'intégration de Gap est actée par la majorité qualifiée, mais au-delà du 31 décembre 2010 et avant le 27 janvier 2011.

➡ L'intégration de Gap est actée mais la DGF reste à 145 000 euros en 2011. C'est donc une version à minima de l'intercommunalité dont le véritable rendez-vous sera fixé en 2012, avec une DGF de 2,5 millions d'euros.

- Scénario 3 :

L'intégration de Gap est actée au 31 décembre 2010.

➡ La nouvelle Communauté de Communes dispose d'une DGF de 910 000 euros pour 2011. L'année 2011 sera principalement consacrée à la préparation de la Communauté d'Agglomération pour 2012.

Dans les 2 cas, c'est-à-dire les scénarii n°2 et n°3, il aura été perdu 1 an.

- Scénario 4 :

Très improbable : la majorité qualifiée s'est prononcée avant le 10 décembre.

➡ Le Préfet prend immédiatement un arrêté d'extension de périmètre. Le nouveau Conseil délibère et se transforme en Communauté d'Agglomération. La Loi aura été promulguée, abaissant le seuil d'une Communauté d'Agglomération à 30 000 habitants. Tous les Conseils délibéreraient avant le 31 décembre. Le Préfet créerait au 1^{er} janvier la Communauté d'Agglomération.

Voilà ce qui pourrait se passer.

M. le Maire précise qu'aujourd'hui, la Communauté de Communes de l'Avance, qui décide de les accueillir, demande que le Conseil Municipal de Gap se prononce officiellement sur de nouveaux statuts.

Ces nouveaux statuts, seront très provisoires. Ils seront appelés à évoluer et ce sera le travail des mois et années à venir du nouveau Conseil Communautaire.

Ces nouveaux statuts permettront en réalité d'écrire ensemble les premières pages de notre projet intercommunal. M. le Maire demande donc d'approuver ces nouveaux statuts, comme viennent de le faire déjà 5 Communes de l'Avance.

M. JAUBERT souligne que M. le Maire a l'art de la rhétorique, l'art d'aligner les scénarios, l'art de mettre en avant la tirelire que représente cette adhésion positive. Mais la démarche mise en œuvre par M. le Maire avec le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance et avec le concours fort actif de la Préfecture pour faire avancer l'intercommunalité, que tout le monde demandait dans les projets municipaux en 2008, a pour lui un déficit de démocratie. Cette stratégie des petits pas, cette stratégie réaliste, de construction progressive selon les propos de M. le Maire le 24 septembre, cette stratégie qui devait rassurer les habitants des neuf communes qui accueillaient Gap, cette stratégie qui devait balayer les craintes et inquiétudes à l'égard de Gap, lui semble encore aujourd'hui accentuer la méfiance à l'égard de cette coopération intercommunale.

M. JAUBERT précise que M. le Maire et le Président de la Vallée de l'Avance ont manqué de transparence. Quant à la pédagogie, elle est ratée. Le 24 septembre, M. le Maire avait sollicité de la part des Conseillers Municipaux de Gap un vote d'adhésion ; ses collègues de l'opposition s'étaient abstenus car ils pensaient que cette démarche n'était pas la bonne, laissant sur le carreau les autres communes du bassin de vie.

Il indique que d'ici l'échéance de 2013, où toutes communes doivent être en intercommunalité, il y aurait eu encore du temps pour s'asseoir autour d'une table avec tous les Maires concernés et d'examiner dossier par dossier, compétence par compétence les points forts et faibles d'un travail en intercommunalité dans le cadre d'une future Communauté d'agglomération.

Il rappelle que le 24 septembre dernier, M. le Maire a affirmé que grâce à cette intercommunalité, grâce à une nouvelle gouvernance partagée entre la Ville de Gap et les communes rurales qui l'entourent, un nouveau projet de territoire naîtrait. Mais M. le Maire avait omis de dire que selon la loi, la gouvernance partagée aurait des limites, puisque toutes les décisions qui seront prises, le seront selon le bon vouloir de Gap qui dispose d'une minorité de blocage. Il pense qu'il était de la responsabilité politique de M. le Maire d'affirmer clairement que quels que soient les débats qui auront lieu au sein du Conseil Communautaire, entre les représentants des différentes communes, c'est Gap qui déciderait. Mme GRENIER avait ajouté qu'ils allaient enfin parler ensemble mais elle aurait dû ajouter que la ville aurait le dernier mot.

M. JAUBERT rappelle que le 24 septembre, M. le Maire parlait de jour historique, mais le 29 septembre il y a eu le rejet par le Conseil Communautaire. La démocratie par ce vote, aurait voulu que l'on s'arrête là, qu'on analyse, qu'on comprenne pourquoi ce non.

Il précise que M. le Maire est parti de plus belle avec le Président de la Communauté de Communes en proposant un second vote le 26 octobre, heureusement positif car à Noël les communes concernées voteraient encore.

A-t-on revoté lorsque l'équipe de M. le Maire a été choisie pour diriger la ville ? A-t-on revoté lorsque le Président de la République a été élu ?

Après l'échec du 29 septembre, il fallait convaincre, il fallait trouver les arguments pour faire basculer les Conseillers Communautaires hésitants. La communication a joué à fond et quelle communication. Un bulletin hors série d'infos expliquait les grands enjeux d'une Communauté d'Agglomération avec Gap. Il était écrit 4 arguments qui masquaient une partie de la vérité. Le premier :

- la baisse des impôts pour les familles de nos communes, la stabilité des impôts.
- des moyens financiers supplémentaires, il semblerait, selon une étude, que la dotation par habitant serait inférieure : 19,11 euros au lieu de 19,68 euros.

- le respect du rôle de chaque Maire, de sa souveraineté et de la pérennité des communes,
... mais pourquoi faire ?

- La garantie pour notre territoire, d'avoir la parole pour toutes décisions, cet argument est un morceau d'anthologie de l'hypocrisie politicienne. Bien sûr les élus communautaires auront droit à la parole, ils pourront parler, mais ils n'auront pas la décision, puisque selon la loi aucune majorité ne pourra être obtenue sans le consentement de la Ville de Gap.

M. JAUBERT précise, qu'aujourd'hui est demandé aux Conseillers Municipaux d'approuver des statuts. Mais ils auraient aimé, eux Gapençais qu'il y ait un grand débat public avec la population. Ils auraient aimé en savoir plus sur l'organisation vis-à-vis du personnel communal. Ils auraient aimé savoir pourquoi le SCOT était dans les compétences futures de cette intercommunalité, alors qu'actuellement celui-ci est engagé à l'échelle du Pays Gapençais et touche 76 communes. Cela sous entendrait-il que la future Communauté d'Agglomération serait à l'échelle du Pays Gapençais ?

Précipitation, pognon et pouvoir ont été à ses yeux les principales motivations de M. le Maire. Il pense qu'on aurait pu remplacer ces mots par patience, projets et pédagogie.

M. JAUBERT indique qu'il devrait se réjouir d'avoir une loi qui facilite la vie en faisant de Gap l'axe incontournable de toutes décisions. Hélas non. Cette loi, à son origine, a été pensée pour des agglomérations urbaines qui permettait à d'autres communes d'avoir aussi une minorité de blocage. Cette loi n'est pas adaptée au contexte de ruralité du Pays Gapençais.

Il précise que les Conseillers Municipaux de l'opposition sont fortement convaincus de l'intérêt d'un travail en intercommunalité, mais avec celle du bassin de vie Gapençais avec les 33 communes concernées. En l'état, aujourd'hui, malgré l'analyse de M. le Maire, la panne les guette.

M. EYRAUD est d'accord avec M. le Maire quant il dit « plus rien ne sera comme avant ». Mais plus rien ne sera comme avant, pas dans le sens que M. le Maire voulait l'exprimer. Il pense qu'il existait, dans cette Communauté de Communes, avec 6 500 habitants, un climat de confiance, de partage, d'échange, de respect entre les différentes communes. Il constate aujourd'hui, en discutant avec les collègues des autres communes, que ce climat de sérénité a quitté complètement les élus communautaires. Il reprend une phrase du Petit Prince de St-Exupéry qui dit : « Le boa qui avale un éléphant ». Il croit effectivement que la loi telle qu'elle a été faite par les représentants du Sénat, du Parlement n'est pas adaptée à la situation du Département. Il pense aussi que les anciens collègues qui siégeaient dans cette salle ont une grande part de responsabilité sur cette situation. M. EYRAUD souligne que Gap est une des seules villes de cette taille en France, à se retrouver dans une telle situation.

Son groupe est favorable à l'intercommunalité mais à plusieurs conditions. Information et consultation de la population ; ce qui n'a pas été fait. Ils sont également favorables à cette intercommunalité tant dans le cadre du bassin de vie du Gapençais incluant le sud de Gap, que dans le cadre d'un projet partagé, discuté, négocié avec les autres communes de l'Avance et des autres Communautés de Communes. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est un territoire étriqué et atypique. Une ville de 37 000 habitants qui se lie à une Com Com de 6500 habitants, est une solution qui ferme la porte à une vraie Communauté d'Agglomération dans le bassin Gapençais et hypothèque l'avenir. Effectivement, si on avait pu espérer aller jusqu'à la Communauté de Communes de Tallard-Barcelonnette et du

Pays de Savines, le nombre d'habitants serait plus équilibré puisqu'il y aurait 15 500 habitants par rapport à Gap.

Au regard de ce qui est proposé, si M. le Maire en parle comme d'un soubresaut politique, les élus de l'opposition en parlent plus comme d'un déni de démocratie. Car quand ils ont voté une première fois, puis une deuxième fois pour une même question, et que le deuxième vote n'est pas le même, M. EYRAUD considère qu'il y a un problème de démocratie.

Il ajoute que M. le Maire a rappelé le contexte de la loi portant réforme des Collectivités Territoriales qui serait publié le 23 décembre, permettant de passer d'un seuil de 50 000 à 30 000 habitants pour créer la Communauté d'Agglomération. Il indique que M. le Maire a souligné le fait que la totalité des Conseils Municipaux n'ont pas encore délibéré et M. le Maire appelle ça la vraie démocratie. M. EYRAUD précise que 3 Conseils Municipaux n'ont pas délibéré, constatant ainsi l'impossibilité d'avoir la totalité des décisions des Conseils Municipaux d'ici le 10. La création au 1^{er} janvier de la nouvelle Communauté de Communes et Communauté d'Agglomération sont donc impossibles. Les financements supplémentaires promis ne seront pas acquis et les compétences de la future COM COM n'ont pas été débattues et posent des problèmes à cause des différents modes de gestion comme l'eau, l'assainissement... M. EYRAUD indique que les Conseillers Municipaux n'ont aucune explication sur les compétences et les projets. Il aurait aimé en débattre en détail dans les commissions.

En ce qui concerne la gouvernance (en page 15 du document envoyé), il indique que quand les collègues des autres communes lisent que la minorité de blocage dépend de la ville de Gap, que rien ne se fera sans son consentement, et qu'aucune autre commune ne remplira les mêmes conditions requises, il conviendrait de se mettre à la place des autres Conseils Municipaux qui se posent un certain nombre de questions quand à ce qui sera décidé au Conseil Communautaire. Ce sera la volonté de la Ville de Gap et cela pose des interrogations.

En ce qui concerne l'avenir, M. EYRAUD pense qu'il faut militer pour une Communauté d'Agglomération qui prenne en compte le bassin de vie et permette un meilleur équilibre entre l'urbain et le rural. Si l'on fait une Communauté d'Agglomération qui englobe le plus grand territoire possible on arrivera à un meilleur équilibre entre l'urbain et le rural, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les Conseillers Municipaux proposeront également une gouvernance plus équitable pour les communes rurales, ils oeuvreront à l'émergence de projets communs de territoire qui permettent de mutualiser les moyens pour que les services publics soient plus efficaces et coûtent moins chers. Ils mettront à profit les trois années qui viennent pour travailler à un schéma d'organisation dans le cadre de la commission Départementale de la Coopération Intercommunale et faire toutes les simulations possibles.

M. EYRAUD conclut en citant les propos de Pierrick LAUZET, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de MOULIN, qui a dit dernièrement : « la mutualisation des services oblige à placer l'intérêt général de l'intercommunalité au-dessus de l'intérêt particulier de la commune. De leur côté, au nom de la solidarité territoriale, les villes centres doivent accepter de donner plus que ce qu'elles ne reçoivent ».

M. PASSERON constate que ce débat est pathétique. Débat qui a déjà eu lieu il y a 10/15 ans dans la totalité des villes et communes de France. Il indique qu'on se trouve dans un Département qui n'est pas dans le rythme de ce qui l'entoure et de ce qu'il devrait faire.

Il est choqué par le document distribué, document diffusé très largement par un collectif d'élus anonymes. Ce document joue sur les peurs, c'est un tract électoral.

Il indique qu'il a toujours donné raison à M. le Maire et à sa majorité sur la méthode du pragmatisme choisi et de faire ce qu'on pouvait en fonction des contraintes politiques. Il est désolé de la situation d'aujourd'hui.

Il précise que ce dossier n'avance pas pour des raisons qui ne sont que politiciennes. Il se demande s'il ne faut pas souhaiter tout remettre à zéro, après les élections cantonales et repartir sur un nouveau schéma en espérant que tout le monde soit très volontaire.

M. PASSERON rappelle ses regrets concernant la méthode employée, l'absence de démocratie participative, de transparence, mais il n'est pas sûr que les choses auraient été différentes avec plus de transparence.

Il précise qu'il votera avec enthousiasme la délibération de ce jour.

Mme FEROTIN indique que cette délibération est importante. Elle engage la ville et les communes voisines dans un processus. Elle pense qu'il devrait y avoir une certaine solennité. C'est un pas attendu de longue date. Ce débat a déjà eu lieu dans la plupart des villes il y a une dizaine d'années. C'est avec enthousiasme qu'elle imagine l'avenir du Gapençais dans l'intercommunalité. Elle reste amère car l'ensemble des Conseillers Municipaux aurait dû faire un travail avec les communes alentours pour avoir un climat plus apaisé. Elle regrette la méthode. Elle souligne qu'on parle ici de mariage arrangé, elle a envie de dire que c'est plutôt la régularisation d'une situation qui existait de longue date. Elle indique qu'il faut aujourd'hui envoyer un message aux communes alentours et entendre les peurs, les inquiétudes. Gap est la grosse commune qui fait peur aux petites communes voisines. Elle précise qu'il est important de se dire que dans ce futur travail tout le monde doit mettre la main à la patte pour que cette intercommunalité se fasse. Elle demande à M. le Maire qu'elle place il compte donner à l'opposition dans cette future intercommunalité.

M. le Maire répond à M. JAUBERT et lui indique que dans toutes actions il y aura ceux qui diront : « vous n'avez pas fait suffisamment de démocratie, vous n'avez pas fait de concertation... » ; on ne trouvera jamais de situation idéale. Il faut au lieu de se lamenter, aller de l'avant et cela s'appelle l'action politique. Il a la responsabilité, devant les concitoyens, d'assumer la fonction qui lui a été attribuée. Il y a eu peut-être un déficit démocratique mais il est difficile de faire quelque chose de parfait.

L'objectif de tous et de toutes et du territoire en question, est de terminer ce côté atypique qui existe sur la ville de Gap et d'enfin travailler avec les collègues des communes voisines.

Il sait qu'il y a un très fort déséquilibre démographique entre ce que représente une commune comme Avançon par exemple et la Ville de Gap. Il précise qu'au lieu de proposer d'écraser majoritairement le Conseil Communautaire avec ce que la Ville de Gap pourrait revendiquer, à savoir 49 % de délégués communautaires, il soit accepté qu'elle n'ait qu'une représentation à hauteur de 37 % . Il pense que c'est déjà, de la part de la grande commune « Gap », un effort qui est fait en direction des communes rurales. Cet effort se traduira par une volonté de solidarité en matière financière, par le biais d'une péréquation qui ne serait pas uniquement représentative de la démographie. Il indique que dans une opération comme celle là, il faut voir avec beaucoup de sérénité et élever le débat au dessus du débat basement politicien. Il ajoute qu'il y va de l'avenir de toutes les populations, de l'avenir d'un territoire, de l'avenir de la démocratie. Il y va aussi du projet fait ensemble pour ce territoire.

Il remarque qu'il a été comparé, le SCOT et son dimensionnement avec le périmètre que pourrait avoir la future Communauté d'Agglomération. Le SCOT existe depuis 2001. Il a été

fait à l'image et au périmètre du Gapençais. Il n'est en rien contradictoire de mener à bien un SCOT sur 77 communes et de créer une Communauté d'Agglomération qui n'en aurait que 10 au départ, puis 33 et peut-être plus à l'arrivée. Il précise que l'intercommunalité s'appropriera les préconisations du SCOT pour travailler sur les territoires.

Enfin, il précise que les élus des communes rurales auront, au niveau du bureau, autant d'élus que la Ville de Gap.

M. le Maire répond à M. EYRAUD et constate que c'est lui qui a distribué le document et suppose qu'il fait partie du collectif d'élus.

M. le Maire indique qu'il a l'impression, au contraire, qu'un climat de sérénité est en train de se créer. Ce dont a effectivement besoin le territoire pour évoluer de façon favorable vers cette intercommunalité.

Il peut commencer à discuter avec ses collègues Maires ruraux, leur demander quels sont leurs problèmes, découvrir que les problèmes que peut avoir un Maire rural sont totalement différents des problèmes qu'il peut avoir. Quand il demande, avec 1200 salariés, aux services d'intervenir, il ne se comporte pas comme le Maire d'une petite commune qui va intervenir lui-même sur le terrain. Ce Maire rêve d'avoir à sa disposition cette logistique dont la ville de Gap dispose. Il précise que tout ça est pour lui une forme d'épanouissement, c'est une nouvelle vision que l'on peut avoir quand on a les responsabilités qui sont celles d'élus.

Sur l'information de la population, il indique qu'ils ont été élus sur un programme, il ne voit pas pourquoi il ne serait pas adulte et capable de prendre leurs responsabilités. Les électeurs jugeront, le moment venu, de leur comportement et de leur faculté à appliquer ce sur quoi ils les ont élus, ils assument pleinement leur charge. Il ajoute qu'il ne peut pas faire que de la démarche citoyenne.

M. le Maire souligne qu'il n'est pas d'accord avec M. EYRAUD quand il dit que fermer la porte à un autre périmètre est une solution qui hypothèque l'avenir. Ce n'est pas fermer la porte à l'avenir que de partir sur un périmètre réduit, mais au contraire d'enclencher un processus qui pourra à terme accueillir 33 communes et plus peut-être. Il précise qu'il faut, qu'une fois la mise en place du Conseil Communautaire, en discuter librement autour d'une table.

Il n'a pas la possibilité de modifier la loi quand il est évoqué la minorité de blocage. La minorité de blocage est possédée par les communes de Chorges et la Bâtie-Neuve. Ce qui n'est pas dit, c'est qu'il s'agit uniquement de minorité de blocage sur un vote d'évolution de compétences et non pas sur toutes les décisions qui pourront être prises quotidiennement par le fonctionnement du Conseil Communautaire et en particulier celle qui ne nécessite qu'une majorité simple.

M. le Maire remercie M. PASSERON car il considère qu'il y a une avancée positive en matière d'interprétation de l'action que les conseillers de la majorité conduisent, puisque effectivement on peut se trouver choqué par ce tract qui a été diffusé. Il indique que lorsqu'il signe un document il n'a pas peur, lui, de mettre son nom. Aussi confirme-t-il son ressenti envers ce tract choquant : cela s'appelle de la politique politicienne.

M. le Maire indique à Mme FEROTIN que bien entendu l'opposition aura sa place au sein des délégués communautaires. Ils ne feront pas comme la commune de la Bâtie-Neuve qui ferme la porte à l'opposition en ce qui concerne la présence d'élus de l'opposition dans la représentation communautaire.

M. EYRAUD indique qu'il a découvert hier soir la rédaction de ce document, il ne fait pas partie des élus l'ayant rédigé. Il n'a pas l'habitude de diffuser des documents sur la voie

publique sans mettre son nom. Il a diffusé ce document pour que tout le monde ait toutes les informations en mains. Cela ne veut pas dire qu'il adhère à la démarche.

Il indique que M. le Maire a peut-être raison de dire qu'un climat de sérénité a gagné du terrain mais la question est le ressenti de certains élus qui n'est pas le même. Il est soucieux par rapport aux citoyens qui sont eux-mêmes très inquiets. Il y a un manque de transparence, un manque de démocratie. Il indique à M. le Maire que quand il dit qu'il a été élu sur des programmes, cela veut dire que pendant la durée de la mandature, le Maire applique le programme et attend la prochaine élection pour mettre en œuvre la citoyenneté. M. EYRAUD lui précise que d'une année sur l'autre la situation évolue ; quand ils ont été élus on ne parlait pas de crise économique, aujourd'hui c'est le cas. L'intelligence d'un élu est donc de prendre en compte les évolutions sociales et économiques qui se produisent dans un pays. Il pense que quand on est élu, qu'en on a des responsabilités à assumer sur des grandes orientations, on doit sans cesse faire en sorte d'informer, de consulter et de vérifier si les décisions qu'on prend sont bien comprises et acceptées par la population.

Sur la minorité de blocage, M. EYRAUD est d'accord qu'il s'agit de l'application de la loi, ce qui ne ressort pas du libellé du document remis : « compte tenu du poids démographique de la Ville de Gap aucune majorité ne pourra être obtenue au sein de la future structure intercommunale sans consentement de la ville de Gap ». En lisant cela, les collègues des autres communes sursautent.

Il indique qu'il existe des commissions structurées dans la collectivité. Aussi, la moindre des choses aurait été que dans ces commissions les principales compétences soient présentées, par les adjoints.

Il précise que le Conseil Municipal vote, quelque chose de très important, en l'occurrence les statuts qui transfèrent toute une série de compétences à la future Communauté d'Agglomération. M. EYRAUD reconnaît qu'aujourd'hui ils ont un peu plus d'informations que la dernière fois. Son groupe considère qu'ils n'ont pas tous les éléments sur les compétences. Sur l'eau, qui doit être une gestion publique, il a interrogé des conseillers municipaux de diverses communes et il n'y en a pas un qui interprète la même chose, ou qui a la même analyse. M. EYRAUD leur a indiqué que la distribution en eau n'était pas concernée ; il espère ne pas s'être trompé. Sinon cela voudrait dire que tout le travail qu'ils sont en train de faire, sur la production et la distribution de l'eau pour la ville tombe à plat. Il est certain qu'il y a des conseillers municipaux qui vont voter une décision très importante et qui ne mesurent pas dans ce vote la totalité de la décision qui va être prise.

M. le Maire n'a pas le sentiment que les Conseillers Municipaux n'ont pas suffisamment connaissance du dossier, que ce sont des gens qui ne sont pas capables d'avoir ce genre de réflexion. Il pense qu'ils ont regardé précisément quelle était cette décision qu'ils allaient prendre pour les concitoyens. Ils sont suffisamment matures et majeurs.

M. EYRAUD pense qu'il aurait fallu que les commissions municipales puissent débattre dans leur secteur d'activité des futures compétences qui vont être récupérées.

Mme FEROTIN indique que ce dossier représente encore un grand travail, mais espère qu'il s'écrit demain avec les communes alentours. Elle souhaite faire passer un message positif. Elle votera favorablement pour ces statuts pour envoyer ce message d'espoir et de travail et en particulier vis à vis des communes qui doutent et qui s'inquiètent. Elle pense qu'il est important qu'elles sachent que nous pouvons être vigilants sur les points qui les inquiètent.

M. PASSERON se félicite d'entendre le positionnement de Mme FEROTIN. Ce sujet aurait dû et devra dépasser toutes les histoires politiques. Il précise qu'il faut que tout le monde soit bien conscient que lorsque la population voit ses élus unanimes, la population ne s'inquiète pas, elle suit, elle fait confiance. Mais quand la polémique s'installe, les gens se posent des questions.

Il indique que ceux, qui se sont engagés dans la propagation de la peur à la population sur le sujet de l'intercommunalité, portent une lourde responsabilité sur ce qui se passe et sur les pertes financières qu'il y aura dans 3 semaines.

M. le Maire indique que lorsqu'on parle de projet de territoire et quand on dit « vous auriez dû réunir des commissions pour réfléchir », il pense qu'il vaut mieux laisser la commande politique se réaliser, laisser la structure se mettre en place pour ensuite travailler au projet de territoire. Alors sera venu le temps de réunir des groupes de travail, les commissions élargis à tous les collègues des communes rurales, pour que ce territoire dans les années futures puissent vivre un véritable projet pour le devenir des concitoyens et des habitants.

Il remercie celles et ceux qui aujourd'hui font l'effort d'aller au-delà de leur sensibilité, au-delà du groupe qu'ils représentent, pour comprendre que l'avenir du territoire n'est ni dans la politique ni le comportement politicien, mais bien la hauteur de vue que doit avoir les élus. Hauteur de vue qui permettra à ce territoire de se développer harmonieusement sans hégémonie quelconque, en particulier venant de la Ville de Gap.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- **POUR : 31**
- **ABSTENTIONS : 5 (MM. ARCE-MENSO, AUROUZE, Mmes LANGE-MALLET, PICARD, M. JAUBERT)**
- **CONTRE : 2 (M. EYRAUD, Mme PERROUD)**

L'ensemble de la séance du Conseil Municipal a été enregistré sur support audio disponible à la Direction Générale des Services de la Mairie.

LE MAIRE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger DIDIER

Francis ZAMPA